

République Française

**Département des Alpes-de-
Haute-Provence****Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Municipal****Commune de Barcelonnette**

Séance du 7 février 2023

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	14	16

Numéro de délibération : 2023 / 23**Date de convocation
30 janvier 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du trente janvier deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

Étaient Présents :

M. Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Florence ALLEMANDI, M. Miguel ORTUNO, Mme Rolande JACQUES, M. Joseph GARCIN, M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD, M. Pierre MAILLARD, Mme Fabienne BANCILLON-BOE, Mme Florence JOUVENT, M. Yves BAUDRY, Mme Patricia DOMANGE, Mme Sabine BLATTMANN (à partir de 18h42)

Absent excusé ayant donné procuration :

Mme Clarisse BALLADUR à Mme Florence ALLEMANDI, Mme Chantal BONAGLIA à M. Joseph GARCIN

Absents excusés :

Mme Karine BENEDETTO M. Frédéric MAURIN M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Jean-Claude DABROWSKI, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA, M. Christophe PICHET

Madame Florence ALLEMANDI a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Objet : Enrichissement des collections du musée communal au cours de l'année 2022 et inscription à l'inventaire général de la commune de Barcelonnette

Rapporteur : Madame Florence ALLEMANDI

Le rapporteur indique à l'assemblée que de nouveaux dons manuels effectués à titre gracieux et de nouvelles acquisitions portées par la ville, dont un dépôt, sont venus compléter la liste des dons déjà présentés et validés au conseil municipal durant l'année civile. Les dons reçus en 2022 intéressent directement les fonds historiques du musée : le fonds beaux-arts, le fonds d'archives, le fonds photographique et le fonds ethnographique sur la Vallée. Ces nouvelles acquisitions, dont la liste est jointe à la présente délibération, ont été enregistrées dans l'inventaire général de la commune - Musée municipal.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix « Pour », 0 « contre et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

D'accepter les divers dons et le dépôt qui viennent enrichir les collections du Musée municipal de Barcelonnette ;

Article 2

De prendre acte de la liste de ces nouvelles acquisitions et dépôt qui ont été régulièrement inscrits à l'inventaire général ;

Article 3

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

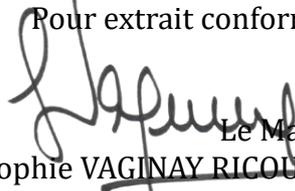
Article 4

De dire que le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECAT 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,




Le Maire
Sophie VAGINAY RICOURT